

2R INVEST

Société par actions simplifiée au capital de 400.000 Euros
Siège social : 15 rue Henri Lemarié Cap Sud 2
35400 SAINT-MALO
R.C.S SAINT-MALO 924 912 868

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE **EN DATE DU 3 AVRIL 2026**

L'An Deux Mille Vingt-Six,
Le trois avril,

Monsieur Romain RIOUX, Associé Unique de la société **2R INVEST**, Société par actions simplifiée, au capital de 400.000 euros, divisé en 40.000 actions de 10 euros de valeur nominale chacune, dont le siège social se situe à SAINT-MALO (35400), 15 rue Henri Lemarié, a délibéré sur l'ordre du jour suivant :

- Refonte des statuts ;
- Autorisation de l'entrée d'un nouvel associé du fait de la donation à intervenir entre Monsieur Romain RIOUX et sa fille, Joe RIOUX ;
- Modification corrélative de l'article 8 des statuts relatif à la répartition du capital social ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique décide de mettre à jour les statuts de la Société et d'adopter article par article les statuts annexés aux présentes, étant précisé que les articles relatifs à la forme, l'objet social, la dénomination, le siège social, la durée, le capital social et l'exercice social demeurent inchangés.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du projet de Monsieur Romain RIOUX de la donation de la nue-propriété de 9.600 actions numérotées de 30.401 à 40.000 lui appartenant dans la société 2R INVEST, au profit de sa fille, à savoir Melle Joe RIOUX, décide d'autoriser ladite donation d'actions et d'agréer Melle Joe RIOUX en qualité de nouvelle associée.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique, en conséquence de cette décision, et sous condition de la réalisation de cette donation de titres, décide de modifier l'article 8 des statuts de la société comme suit :

« ARTICLE 8 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de QUATRE-CENT-MILLE EUROS (400.000,00 €).

Il est divisé en QUARANTE MILLE (40.000) actions de DIX Euros (10€) chacune, souscrites en totalité.

Total du nombre d'actions composant le capital social :40.000 actions, soit QUARANTE MILLE actions.

Les actions d'industrie ne concourent pas à la formation du capital social.

La société membre de l'Ordre communique annuellement aux conseils de l'Ordre dont elle relève l'identité complète des associés ainsi que toute modification y apportée ».

Cette résolution est adoptée.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associé donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités légales et effectuer tous dépôts.

Cette résolution est adoptée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.

L'ASSOCIE UNIQUE
Monsieur Romain RIOUX

DocuSigned by:
Romain RIOUX
B17E2AD814F0466...